



PR-844 II

→ DG

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

N/réf. : GZU/IGA/1206/11

<p>Ville de Genève Direction générale</p>
<p>Reçu le 08 FEV. 2012</p>
<p>Séance CA du:</p>
<p>Décision:</p>
<p>A traiter par:</p>
<p>Copies:</p>

- 7 FEV. 2012

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 31 janvier 2012

Diffusion

MM. Maudet
Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Moret
Burri
Vallat
Favre
Mmes Heurtault
Luthi
Roch Pentucci
Alimi
MM. Krebs
Lévrier
Raemy
Zagato
Vicente
Mermillod
Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

Concerne : Délibération du 23 novembre 2011

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

un crédit de 250 500 F destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située au boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206, section Plainpalais

que nous avons soumise pour préavis aux services concernés, a suscité la remarque suivante :

Les annuités d'amortissement devront figurer au budget de fonctionnement de 2014 à 2021 (et non 2022).

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Surveillance des communes, secteur des finances communales